



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

PREFECTURE  
SECRETARIAIRE GENERAL  
DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT,  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE  
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME  
AFFAIRE SUIVIE PAR Melle COURGEY  
POSTE : 03 84 57 15 50

Mail : [bernadette.courgey@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:bernadette.courgey@territoire-de-belfort.gouv.fr)

**Commission Locale d'Information et de  
Surveillance de l'Ecopôle de Bourogne (CLIS)  
du 25 octobre 2012**

La CLIS de l'Ecopôle de Bourogne s'est réunie le 25 octobre 2012 à 14 H 30 dans les locaux de l'Ecopole, sous la présidence de M. Patrick HENRIET, Directeur des actions de l'Etat, des collectivités territoriales et de la protection de l'environnement de la Préfecture du Territoire de Belfort.

Assistaient à la réunion :

- Mme Amandine BONNELLES, conseil général
- M. Leonaldi SELIM-GUEMAZI, Président du S.E.R.T.R.I.D.,
- M. Daniel KUNTZ, élu du S.E.R.T.R.I.D (suppléant),
- M. Philippe BRIQUET, Directeur technique du S.E.R.T.R.I.D.,
- M. Laurent DUVERNOIS, responsable administratif du S.E.R.T.R.I.D.,
- M. Nicolas GAZUT, responsable de l'usine du S.E.R.T.R.I.D.,
- Mme Sandrine SIMARD, responsable HSE du S.E.R.T.R.I.D.,
- Mme Sandrine RAMEY, chargée de communication S.E.R.T.R.I.D.,
- M. Olivier WOOG, coordinateur technique du S.E.R.T.R.I.D.,
- M. Jérôme MATHYS, Agence régionale de santé,
- M. Yvan BARTZ et Mme Estelle WOLFF, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté (DREAL),
- M. Pierre Le GUEN, Ecovigie,
- M. Philippe GIRAUDEAU, Directeur du Cabinet d'étude Aair Lichens,
- Melle COURGEY – bureau de l'environnement et de l'urbanisme.

Après avoir remercié M. GUEMAZI, d'accueillir la C.L.I.S. dans ses locaux, M. HENRIET rappelle l'ordre du jour puis lui laisse la parole.

1) M. GUEMAZI présente le rapport d'activité pour la période allant d'août 2011 à juillet 2012 que les membres ont reçu au préalable.

Le SERTRID rappelle notamment qu'il a traité 60810 tonnes d'ordures ménagères, 5770 tonnes d'encombrants, 4488 tonnes de déchets industriels banals et 172 tonnes de déchets de dépollution soit un total de 71240 tonnes, seuil bien au deçà de la capacité maximale de 85000 tonnes autorisée.

Les mâchefers, (résidus récupérés en sortie de four) réutilisés en voirie routière ont représenté 10943 tonnes.

S'agissant de l'impact de l'IUOM sur l'environnement, M. GUEMAZI précise que le SERTRID procède régulièrement à des analyses dans les domaines



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR).

Place de la République – 90020 BELFORT – Tél. 03 84 57 00 07 – Fax 03 84 21 32 62  
[www.territoire-belfort.gouv.fr](http://www.territoire-belfort.gouv.fr)

suivants : rejets gazeux, eau, lait, sol, air bruit et lichens. D'ailleurs, il fait remarquer que le coût de ces dites analyses s'élève à 100 000 euros/an.

Aussi, il indique que les analyses annuelles du lait qui seront désormais effectuées proviendront de l'exploitation de M. Marc FAIVRE à Froidefontaine. M. TACQUARD de la même commune ayant cessé son activité.

Enfin, M. GUEMAZI fait remarquer que la fin de l'année 2012 correspond à l'échéance du renouvellement de la certification ISO 14001 de l'Ecopôle.

Aucune question n'étant posée, M. HENRIET passe au 2ème point.

## 2) présentation du rapport de suivi environnemental de la société Aair Lichens. (cf. document)

La parole est laissée au professeur GIREAUDEAU qui déclare qu'aucune retombée de dioxines, furannes et métaux ne présente un risque pour la population. Les valeurs sont jugées « faibles ».

M. HENRIET remercie le professeur et demande à l'assemblée si un besoin de précisions se fait ressentir.

Aucune question n'étant soulevée, M. HENRIET donne la parole à M. BARTZ

## 3) compte rendu de l'inspection du 7 juin 2012 (cf. document)

M. BARTZ précise que les installations à enjeux doivent faire l'objet d'une visite d'inspection au moins une fois tous les 3 ans. En réalité, l'Ecopôle de Bourogne est suivi plus régulièrement par les services de la DREAL puisqu'une inspection a lieu une fois par an.

M. BARTZ fait remarquer que globalement, l'Ecopôle fonctionne en conformité avec la législation, il n'y a pas d'écart réglementaire par rapport à l'application des arrêtés préfectoraux et ministériels. Les observations qui ont été relevées sont des points à formaliser davantage notamment en ce qui concerne les règles d'admission des déchets et plus précisément leur origine géographique.

Il conviendrait de rajouter de manière explicite la mention « que seuls les déchets provenant des départements de Franche-Comté et du Haut-Rhin sont acceptables sur le site dans le respect des plans départementaux concernés ».

M. Bartz ayant terminé sa prestation, M. GUEMAZI reprend la parole pour évoquer les difficultés auquel le SERTRID est confronté. (déficit du tonnage des déchets). En effet, la politique de réduction des déchets constitue un manque à gagner pour le SERTRID, d'autant qu'il va se trouver face à une hausse des remboursements d'emprunts à partir de 2015.

M. GUEMAZI évoque la possibilité d'étendre la liste des déchets admissibles aux DASRI A ce propos, des contacts ont eu lieu avec les responsables du centre hospitalier et le SERTRID. La faisabilité technique et l'enjeu économique d'un traitement des DASRI sur l'IUOM est actuellement étudié par le SERTRID. M. GUEMAZI précise que le procédé qui était encore très complexe il y a 2 ans (banaliseuse) tendrait à s'améliorer.

Pour palier à ces difficultés, le SERTRID souhaiterait donc augmenter le tonnage

incinéré en maintenant les apports de déchets des départements voisins dont le Haut Rhin.

Il souhaiterait que la révision de l'actuel plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés à l'initiative du Conseil Général soit l'occasion d'intégrer cet enjeu.

M. HENRIET assure de l'accompagnement des services de l'Etat à cette réflexion.

M. HENRIET soumet le procès verbal de la précédente réunion tenue 15 décembre 2011 à l'approbation des membres. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté.

Enfin, il remercie l'ensemble des membres du SERTRID pour son respect de la réglementation et la transparence de l'information.

La séance est levée à 15 h45.

Le Président,



Patrick HENRIET